# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/826

Renforcement du dispositif Jobs d'été 2021

Direction Pilotage financier et juridique RH

**Rapporteur**: M. CHIHI Mohamed

### **SEANCE DU 27 MAI 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 8 JUIN 2021

\_\_\_\_

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU**: Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u> : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF) **ABSENTS NON EXCUSES** : ?

### 2021/826 - RENFORCEMENT DU DISPOSITIF JOBS D'ETE 2021 (DIRECTION PILOTAGE FINANCIER ET JURIDIQUE RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1992, l'opération « Jobs d'Eté » mise en place par la Ville de Lyon permet à des jeunes lyonnais âgés de 18 à 25 ans, qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, d'accéder à une première expérience professionnelle d'une durée d'un mois au sein des services municipaux, durant les mois de juin, juillet et août.

Les 100 postes ouverts chaque année ont ainsi permis à près de 2 800 jeunes de se forger une expérience, véritable tremplin vers l'emploi. La Mission locale de Lyon joue, à ce titre, un rôle essentiel en étant « le référent social » unique de l'ensemble des jeunes recrutés afin de permettre l'intégration de ce premier emploi dans un véritable parcours professionnel.

La réussite de cette opération tient également en grande partie à la mobilisation et l'implication des services municipaux qui accueillent et accompagnent les jeunes recrutés tout au long du mois de travail. Ce dispositif de tutorat permet à ces jeunes de découvrir les métiers exercés dans les services de la Ville et favorise le développement de leurs compétences.

Les jeunes employés « Jobs d'été » se voient confier des tâches administratives ou techniques. Ils doivent respecter les exigences professionnelles liées à l'exercice de ces activités ainsi que les règles de fonctionnement des services de la Ville qui les accueillent. Ils sont recrutés en qualité d'adjoint technique ou d'adjoint administratif.

Ce dispositif de prévention de la délinquance et d'insertion professionnelle est destiné principalement aux jeunes sans qualification, domiciliés dans les quartiers inscrits dans le périmètre prioritaire au titre de la politique de la Ville.

L'ensemble du dispositif est suivi par la Direction Sécurité Prévention qui assure l'interface avec les partenaires de cette opération et les services municipaux.

L'opération s'inscrit pleinement dans les objectifs de prévention et de lutte contre le désœuvrement portés par la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Elle répond également de manière transversale aux enjeux de plusieurs délégations :

- Elle contribue à la stratégie d'aller vers les publics les plus en difficultés et constitue une des réponses aux discriminations territoriales à l'emploi dont souffrent trop souvent les jeunes domiciliés dans les quartiers prioritaires ;
- Elle permet de valoriser l'engagement de la jeunesse lyonnaise dans l'exercice de missions de service public et de solidarité en faveur de l'ensemble de la population ;

- Elle renforce sensiblement la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les quartiers en prévenant le désarroi et le découragement qui touchent de nombreux jeunes en situation d'inactivité.

En 2020, des modifications exceptionnelles ont été apportées au dispositif afin de garantir l'accès à l'emploi des 100 jeunes habituellement positionnés dans les services municipaux, et ce malgré les périodes de confinement successives. Ainsi, l'année dernière, 97 jeunes ont pu occuper un emploi à la Ville de Lyon entre les mois de juillet et décembre dans le cadre de l' « Opération Jobs d'été ».

Cette année encore, le contexte sanitaire apparait comme un réel frein pour l'accès à l'emploi des jeunes, et plus spécifiquement des jeunes les plus éloignés de l'emploi, cœur de cible du dispositif « Jobs d'été ». Il est donc proposé, pour l'année 2021, plusieurs modifications du dispositif visant à favoriser l'accompagnement des jeunes vers l'emploi toute l'année à savoir :

- A titre exceptionnel cette année, création de 20 emplois non permanents supplémentaires au sein des services municipaux afin de positionner un nombre de jeunes plus important ;
- Prorogation cette année encore de l'opération Jobs d'été au-delà du mois d'août, en proposant des postes entre le mois de juillet et le mois de décembre. Une offre de postes plus importante sera maintenue en juillet et août afin de prévenir le désœuvrement des jeunes sur la période estivale ;
- Réorganisation des commissions de recrutement, qui, du fait des modifications évoquées précédemment, ne pourront plus être organisées dans chacun des 9 arrondissements. Les candidatures des jeunes seront présentées lors d'une commission unique, précédant chaque période de mise à l'emploi, et se tiendront désormais en mai, juillet et septembre, en présence des partenaires désignés et des élus d'arrondissement. Une vigilance particulière sera portée au nombre de candidatures retenues dans chaque arrondissement afin de maintenir un équilibre territorial.

Il est proposé également, au titre du plan handicap de la Ville (plan RITHME) et dans le cadre de ce dispositif « Jobs d'été », de donner aux services de la Ville un objectif de recrutement d'au moins 8 jeunes en situation de handicap.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

#### **DELIBERE**

1- La création de 120 emplois non permanents d'adjoints techniques ou d'adjoints administratifs pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité est approuvée.

2- Le prélèvement des dépenses afférentes sera opéré sur les crédits inscrits au budget au chapitre globalisé 012 de l'année en cours.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET